



Faux profils-Faux sites internet

Version PDF

Un faux profil ou un faux site internet, qu'est ce que c'est ?

Vous constatez l'existence d'une ressource en ligne (profil, compte, publication, site internet) qui ne vous appartient pas, que vous n'avez pas créée mais qui affiche votre nom ou un élément dont vous êtes titulaire/propriétaire.

Par exemple : votre nom, votre société, votre nom de domaine, une photo de vous).

Votre identité ou celle de votre société est usurpée.

Exemple : un inconnu a créé un profil en ligne ou une adresse mail à votre nom sans votre consentement avec l'intention manifeste d'usurper votre identité et ou de vous nuire;

- *insertion d'un faux profil sur un site de rencontres à caractère sexuel ;*
- *création d'un faux profil FACEBOOK à votre nom.*

Par "Faux Profil/Faux compte", nous entendons la création d'un profil en ligne ou d'une boîte e-mail, au nom d'une tierce personne, sans le consentement de cette dernière, avec l'intention manifeste d'usurper l'identité de cette personne.

Il en va de même pour la modification d'un compte/profil en ligne/site internet existants, via hacking (piratage), en vue d'en altérer le contenu accessible au

public, avec l'intention manifeste de nuire au propriétaire de ce compte/profil/site.

Par ailleurs, un tel acte pourrait également être constitutif des infractions suivantes :

- Hacking
- Usurpation d'identité

et préalable à d'autres faits (harcèlement, escroquerie...).

De quoi avez-vous besoin pour déposer plainte ?

- URL (adresse internet) exacte du site et de la page concernés ;
- ID (numéro d'identification) unique du profil, du compte et/ou de l'annonce concernés ;
- Si possible, une capture d'écran de la page ou du message concerné ;
- Date et heure exacte de cette constatation ;
- Date et heure et fuseau horaire du ou des conversation(s) que vous auriez eu avec le(s) suspect(s) ;
- Contenu des mail envoyés par le suspect (à joindre en annexe) [+ en-tête complet \(header\)](#);
- Description des actes accomplis à la demande du suspect ;
- Adresse e-mail utilisée par le(s) suspect(s) ;
- Votre adresse e-mail ;
- Données du profil du suspect ;
- Le(s) numéro(s) de téléphone utilisé par le(s) suspect(s) ;
- Enregistrements éventuels de conversations téléphoniques ;
- La date, l'heure, le numéro d'appel sur lequel vous avez été contacté(e)s

Que pouvez-vous encore faire ?

Prévenez votre entourage, vos contacts et toutes les personnes qui seraient susceptibles de se laisser tromper par le faux compte/profil/site.

Comment éviter d'être à nouveau victime ?

Afin d'éviter d'être à nouveau victime de ce type de faits,

- veillez à configurer de manière efficace les règles de confidentialité du contenu que vous choisissez de publier en ligne.

En effet, la mise à disposition de vos données, photos, vidéos à un large public et donc à des inconnus, donne la possibilité à des personnes mal-intentionnées de copier ces renseignements et médias qui vous concernent pour les détourner à des fins criminelles.

Où pouvez-vous trouver plus d'informations ?

En cas de faux profil, vous devriez pouvoir trouver davantage d'informations sur la page "Aide/Helpdesk" du site concerné.